

Explications relatives à l'ordre du jour

Assemblée ordinaire des investisseurs de la FWI du 17 mai 2023

Le conseil de fondation demande l'approbation de tous les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Prise de connaissance du rapport annuel 2022

Le rapport annuel 2022, avec les comptes de fortune et de résultat des groupes de placement et les comptes de la fondation, ainsi que le rapport de l'organe de révision, est disponible sur fwi-fondation.ch dans la rubrique Downloads.

Point 2 : Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision figure dans le rapport annuel 2022 aux pages - 38-, -39- et -40-

Point 3 : Approbation des comptes annuels 2022

Les comptes de la fondation figurent dans le rapport annuel 2022 aux pages -27- et -28-.

Point 4 : Approbation de la demande relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan

La demande relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan figure dans le rapport annuel 2022 à la page -28-.

Avec un bénéfice reporté de CHF 831'375 et une perte annuelle de CHF 123'373 pour l'exercice 2022, l'assemblée ordinaire des investisseurs dispose d'un bénéfice résultant du bilan total de CHF 708'002.

La demande prévoit d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de CHF 708'002 comme suit :

CHF 708'002 Report sur le nouvel exercice

En cas d'approbation par l'assemblée ordinaire des investisseurs du 17 mai 2023, les réserves libres s'élèvent toujours à CHF 2'600'000.

En tant qu'« organisation à but non lucratif », la FWI continuera, dans les années à venir, de disposer d'un budget équilibré. La génération de bénéfices n'est pas une priorité absolue. La FWI s'efforce plutôt de mettre à la disposition de ses investisseurs des groupes de placement avantageux et de leur faire profiter d'éventuelles réductions de coûts, ce qui devrait finalement avoir un effet positif sur la performance.

Point 5 : Octroi de la décharge au conseil de fondation et à la direction

Point 6 : Réélection de membres du conseil de fondation

Le mandat de Monsieur **Willy Guntern** et Monsieur **Daniel Schnyder** expire en 2023. Monsieur **Daniel Schnyder** souhaite se représenter pour un nouveau mandat de trois ans. Après avoir siégé une première fois au conseil de fondation de la FWI entre 2001 et 2010, Monsieur Schnyder a été réélu au conseil de fondation de la FWI en 2014. Il siège également au sein de l'Investment Controlling Committee (ICC) de la FWI. Monsieur **Willy Guntern** ne se représente plus.

Point 7 : Réélection de l'organe de révision

En cas d'acceptation par l'assemblée ordinaire des investisseurs, l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA sera confirmé pour un nouveau mandat d'un an (pour l'exercice 2023).